

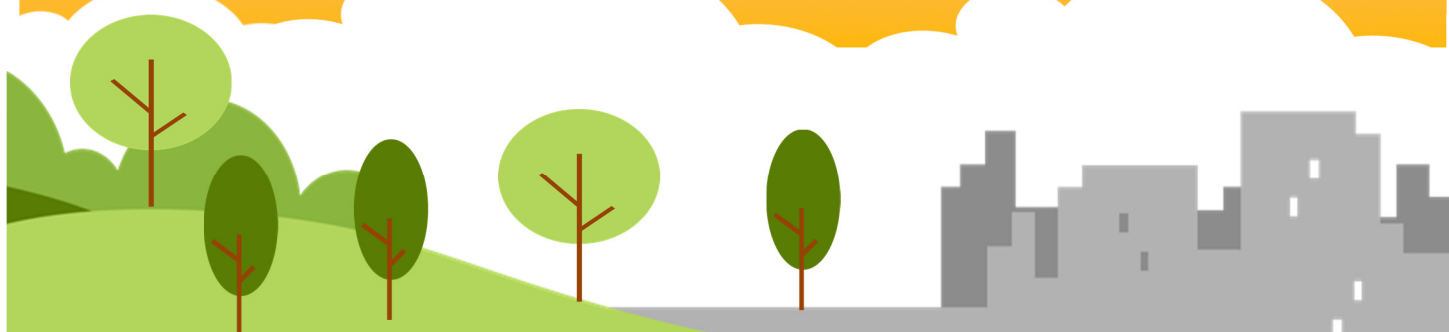
# LE LIEN CHERMIGNACAIS

Janvier 2021

N° 105



## Bulletin municipal de **CHERMIGNAC**



## Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi et Vendredi : 13h30 à 17h30

2 place du Maréchal Leclerc

Tél : 05.46.92.60.53

mairie@chermignac.fr

www.chermignac.fr

## Sommaire

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Sommaire                             | 1  |
| Le mot du Maire                      | 2  |
| Conseils Municipaux                  | 3  |
| Travaux en cours                     | 11 |
| Civisme / Déchets                    | 12 |
| Valorisation des déchets             | 13 |
| Cyclad / Catastrophe naturelle       | 14 |
| Cérémonie du 11 Novembre             | 15 |
| CCAS                                 | 17 |
| Spectacle Noël de l'école            | 18 |
| Centre de loisirs                    | 19 |
| Le Samouraï                          | 21 |
| Bibliothèque                         | 22 |
| Urbanisme                            | 23 |
| Blason / Journal numérique           | 24 |
| Informations / Recensement           | 25 |
| Mot des Conseillers Départementaux   | 26 |
| Tribune Majorité                     | 27 |
| Tribune Minorité                     | 28 |
| Formulaire d'alerte et d'information | 29 |
| Etat Civil 2020                      | 30 |

## Permanence des élus

Maire : J-M Rouger Lundi 15h à 17h

1<sup>ère</sup> Adj : F. Caillaud Mercredi 9h à 11h

2<sup>ème</sup> Adj : D. Moulon Mardi 14h à 17h

3<sup>ème</sup> Adj : A. Mazeau Jeudi 14h à 16h

Affaires Sociales : C. Vallet sur RDV

Directeur de la publication : J-M Rouger

Rédacteurs : D. Moulon, S. Mercier

Comité éditorial : J-M Rouger, C. Guédon, R. Herman, A. Mazeau, D. Moulon, C. Vallet, A. Vincent

Imprimeur : Imprimerie Charrier

Dépôt légal : à parution

Crédit photo :

1<sup>ère</sup> de couverture : N. Pardos

4<sup>ème</sup> de couverture : D.Moulon

Page 11, 12 : D.Moulon

Page 15, 16, 17 et 18 : A.Mazeau

Pages 19, 20 : C. Hérault

Page 22 : M. Billet



L'année 2020 fût une année atypique avec cette pandémie qui a touché l'ensemble de la planète. Notre pays n'a pas été épargné lui non plus ! Heureusement notre département de la Charente-Maritime est resté un de ceux qui a le moins souffert de cette crise sanitaire.

Malgré tout plusieurs de nos concitoyens ont vécu des moments très difficiles avec ce Covid-19 et ses conséquences lors des confinements qui ont suivis (maladie, deuil chômage) mais je pense qu'il ne faut pas oublier tous les bons moments que chacun de nous a pu vivre également cette année (naissance, mariage, rencontres).

En effet un élan de solidarité s'est développé dans l'ensemble de notre pays. Je souhaite que cet élan ne ressemble pas à un « feu de paille » et qu'il perdure tout au long des années à venir même quand cette crise sera derrière nous.

Dans ce contexte difficile, les élections municipales ont pu se tenir dans l'ensemble de nos communes. Une nouvelle équipe a été élue à Chermignac avec plus de 60 % des suffrages exprimés ; ce qui lui donne une parfaite légitimité.

Pendant ces temps difficiles pour tout le monde, tous les services municipaux sont restés en action et je les en remercie vivement. Le Centre Communal d'Action Sociale s'est mis au service de nos aînés et de quelques personnes en difficulté pour lesquelles nous avons trouvé des solutions tout en restant discrets sur les actions menées.

Nous avons également aidé notre restaurant chermignacais « Au cul de poule » à maintenir son activité, même au ralenti, en publiant notamment ses différentes propositions de plats à emporter.

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée dans la plus stricte intimité, comme nous le demandait la Préfecture, sans aucun conseiller municipal hormis le Maire et les Adjointes et quelques anciens combattants.

C'est avec un réel plaisir que nous avons pu maintenir un spectacle de Noël pour nos enfants pendant le temps scolaire. Je remercie tous les enseignants pour leur investissement ainsi que la compagnie « Rêvolante ».

Un beau sapin de Noël a été installé devant les commerces par les employés communaux afin de bien marquer malgré tout, les fêtes de fin d'année.

Je forme le vœu que la nouvelle année 2021 soit plus joyeuse et plus festive pour chacun d'entre vous et que la distanciation entre les êtres ne soit plus qu'un mauvais souvenir !!!

Je ne voudrais pas terminer sans partager avec vous tous une citation de Martin Luther King :

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères,  
sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots ».

Du fait des conditions sanitaires actuelles il n'y aura pas, malheureusement, de cérémonie des vœux à la population dans la salle des fêtes.

J'adresse tous mes vœux de bonne année à toutes les chermignacaises et tous les chermignacais afin que chacun puisse reprendre une vie quotidienne plus sereine.

Votre Maire  
Jean-Michel ROUGER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020.****Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, Mme MAZEAU Aline, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme RIPOCHE Chantal, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie

**Procuration(s) :**

M. TERCINIER Matthieu donne pouvoir à M. ROUGER Jean-Michel, Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à Mme MAZEAU Aline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VINCENT Annie

**Désignation des délégués auprès des organismes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner des délégués de la commune auprès des divers syndicats et organismes,

Le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants appelés à siéger au sein des syndicats ou organismes divers. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de désigner les délégués (*voir chermign'actu n°2*)

Vote : Pour : 15

**Composition de la CCID**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID).

Elle est composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

Titulaires :

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| -Dominique FAVRE   | -David CAVIGNAC       |
| -Suzanne BRAUD     | -Marianne GUERRE      |
| -Robert CHEVALIER  | -Claude OLIVEAU       |
| -Catherine ROUDIER | -Magali DAMS          |
| -Jean-Marie FONCK  | -Robert ROUDIER       |
| -Claudine FAURE    | -Marie-Pierre LAMBERT |

Suppléants :

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| -Gabriel BOTTON        | -Pierre MACHEFERT   |
| -Marie-Françoise PALIN | -Bernadette GRAND   |
| -Alain CHABOT          | -Gilbert GABORIT    |
| -Martine FOUQUET       | -Martine FRADIN     |
| -Stéphane GOMEZ        | -Christian LAGUERRE |
| -Yveline RATEAU        | -Natacha BUREAU     |

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

**Taux d'imposition**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Le conseil municipal, à l'unanimité:**

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 25,08 %
- Foncier non bâti = 47,41 %

Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale. Pour information, le maire précise que les communes ne votent plus la Taxe d'Habitation.

**Vote du Budget Primitif 2020**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

**Investissement**

Dépenses : **314 959,39** et Reste à réaliser : **21.500,00** soit **336.459,39**

Recettes

**336 459,39**

**Fonctionnement**

Dépenses : **741 499,06**

Recettes : **741 499,06**

Intervention de Chantal Ripoche pour des précisions sur des articles de dépenses, et demande concernant l'antenne relais.

Vote : Pour : 15

**Vote du Budget Annexe 2020 ZE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

| <b>Investissement</b>        | <b>Fonctionnement</b>        |
|------------------------------|------------------------------|
| Dépenses : <b>129 378,06</b> | Dépenses : <b>129 722,95</b> |
| Recettes : <b>129 378,06</b> | Recettes : <b>129 722,95</b> |

Vote : Pour : 15

**Vote du Budget CCAS 2020**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

| <b>Investissement</b>  | <b>Fonctionnement</b>       |
|------------------------|-----------------------------|
| Dépenses : <b>0,00</b> | Dépenses : <b>12 457,66</b> |
| Recettes : <b>0,00</b> | Recettes : <b>12 457,66</b> |

Vote : Pour : 15

La séance est levée à 19h45.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020.****Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, Mme MAZEAU Aline, M. MOULON Daniel, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme VINCENT Annie, M. TERCINIER Matthieu.

**Procurator(s) :**

Mme RIPOCHE Chantal donne pouvoir à M. TOURNIER Christian, Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à Mme MAZEAU Aline, Mme VALLET Christelle donne pouvoir à M. BAUCHET Sébastien.

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme PEREIRA Sandrine.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VINCENT Annie

**Vote des subventions aux associations**

Mme MAZEAU Aline, adjointe en charge des associations présente les différentes demandes de subventions des associations concernant l'année 2020 (*voir chermign'actu n°2*). M. TOURNIER Christian, membre du bureau du club de football ne prend pas part au vote.

La proposition est adoptée à 13 voix pour.

**Présentation des référents avec les associations**

Mme MAZEAU Aline, adjointe en charge des associations explique la démarche du conseil municipal d'allouer un délégué à chaque association chermignacaise.

Il sera leur lien direct pour toute demande. (*voir chermign'actu n°2*)

**Modification du tableau des effectifs**

Le Maire expose que suite à un avancement de grade d'un agent passant d'adjointe technique au grade d'adjointe technique principale, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Vote : Pour : 14

**Convention Barrail Ranch**

Monsieur le Maire expose que l'association Barrail Ranch continue son activité de danse country et utilise la salle des fêtes à cet effet lorsque les conditions sanitaires liées à la COVID-19 l'autorisent. La convention mentionne le protocole à tenir et le coût de la location s'élève à 350 euros l'année.

Vote : Pour : 14

**Convention terrains de sports**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des terrains de sport (vestiaires football, skate park ...) mis à disposition de la commune appartiennent à une propriétaire privée, Mme BONNEAU Solange qui était rémunérée sur la base d'un bail agricole verbal depuis 1985. Cette dame étant décédée, il est nécessaire de passer une convention d'utilisation avec son héritier, M. Régis BONNEAU.

En contrepartie la commune de Chermignac versera une indemnité forfaitaire annuelle de 300 euros avec effet rétroactif pour l'année 2019.

Cette convention prendra fin sur dénonciation de l'une des parties.

La proposition est adoptée à 14 voix pour.

**Convention local médical**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Chermignac met à disposition de M. Brice LONGUEPEE un local médical, lot n°C de la maison médicale située 8, avenue du Littoral à Chermignac. Le loyer pour l'année 2021 s'élèvera à 250 euros par mois. Suite à une rencontre récente, M. le Maire lui a proposé le rachat du local qu'il utilise.

Vote : Pour : 14

**Autorisation de poursuites par trésorerie**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des poursuites nécessaires pour le recouvrement des titres émis par la commune, il convient de donner au trésorier

l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour leur recouvrement. Cette autorisation est valable pour la durée du mandat actuel.

Vote : Pour : 14

### **Acceptation de chèques**

M. le Maire explique que dans le but de diminuer les charges administratives, il convient d'autoriser le maire à encaisser tous les chèques émis au nom de la commune ou du CCAS de Chermignac.

Vote : Pour : 14

### **Repas des Aînés**

Monsieur le Maire rappelle que depuis près de cinquante ans, la commune de Chermignac offre à ses aînés après la cérémonie officielle du 11 novembre, un repas spectacle apprécié de toutes et tous.

Malheureusement du fait des conditions sanitaires actuelles (COVID-19) nous sommes contraints d'annuler ce repas pour l'année 2020.

Le Maire a émis le souhait de relever l'âge minimum à 70 ans dans un proche avenir, car la salle des fêtes devient trop petite pour accueillir l'ensemble des plus de 65 ans.

### **Questions diverses**

Monsieur Christian Tournier demande où en sont les fouilles du lotissement de la rue des Forges, et de la négociation de l'EPF pour la maison de Mr Fauché rue de la Rente.

Monsieur Christian TOURNIER évoque l'insalubrité de la maison de Mme Thiriaud aux Treuillons, et remet un courrier au Maire à ce sujet.

La séance est levée à 19h45.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020.**

### **Etaient présents :**

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, Mme MAZEAU Aline, M. MOULON Daniel, M. ROUGER Jean-Michel, Mme VALLET Christelle, M. TOURNIER Christian, Mme VINCENT Annie, M. TERCINIER Matthieu, Mme RIPOCHE Chantal, Mme PEREIRA Sandrine.

### **Procuration(s) :**

Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à M. ROUGER Jean-Michel, Mme ROBIN Karine donne pouvoir à Mme VALLET Christelle jusqu'à son heure d'arrivée (**19h45**).

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VINCENT Annie

Mode de vote à main levée.



**Approbation du PV du Conseil municipal**

Le PV du conseil municipal du 12 octobre 2020 a été adopté à l'unanimité.

**Vote du règlement intérieur du Conseil municipal**

La loi « Notre » de 2015 oblige les conseils municipaux des communes de + de 1000 habitants à rédiger un règlement intérieur dans un délai de 6 mois à partir du jour de leur installation.

Le maire et ses adjoints ont suivi une formation avec une juriste pour élaborer celui de Chermignac. Un exemplaire a été envoyé à chaque conseiller municipal.

Un débat a eu lieu et a abouti à quelques modifications de texte à l'intérieur des 22 articles le composant.

Suite au règlement intérieur, Madame Chantal RIPOCHE a demandé s'il existait une commission municipale des finances et Monsieur le Maire lui a répondu qu'il y avait dans un premier temps un groupe de réflexion composée du maire et de ses 3 adjoints.

La proposition est adoptée à 15 voix pour

**Présentation achat de matériel**

M. Matthieu TERCINIER chargé par le maire d'effectuer les différentes démarches pour l'acquisition de plusieurs matériels a présenté les diverses propositions.

→ Pour le tracteur, l'établissement BALLANGER a fait la meilleure proposition avec un tracteur d'occasion CLAAS TYPE ATOS 340. Celui-ci est de 2018 avec un total de 700 heures à son actif. Le prix de vente s'élève à 37000 Euros HT soit 44000 euros TTC, avec un financement sur 5 ans à 0.60%, remboursement trimestriel.

→ Concernant le broyeur d'accotement, l'établissement OUEST AGRI a fait la meilleure proposition. Il s'agit d'un broyeur de marque Ferri type TLP 160, neuf pour un coût de 11800 euros HT, soit 14160 euros TTC avec un financement sur 5 ans à 0.46%, remboursement trimestriel.

→ Pour la pelle rétro neuve de type cochet SP 260, l'établissement OUEST AGRI a fait la meilleure offre pour un montant HT de 9500 euros soit 11400 euros TTC avec un financement sur 5 ans à 0.46 %, remboursement trimestriel.

Vote pour : 15

**Recul panneau d'entrée du bourg sur RD 125.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est souverain pour mettre en place les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

Des travaux de sondage géotechniques sont entrepris sur la RD 125, Route de Pessines en vue d'une réfection à venir.

Après consultation des services techniques du département, le Maire propose le recul des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération situé au niveau du lotissement des Chênes actuellement, au niveau de l'entrée du lotissement des Jardins de la Croix. Cette entrée faisant toujours partie du bourg.

Vote : Pour : 15

**Présentation panneau d'informations numérique / Demande de subvention dans le cadre des amendes de police.**

M. Daniel MOULON en charge de la communication présente « un journal numérique » qui serait placé à un endroit stratégique de la commune afin qu'il soit vu et lu par un maximum d'habitants.

Il permettrait la diffusion d'informations en temps réel.

A cet effet, plusieurs devis ont été réalisés :

- Premier devis proposé par la société CHARVET, dimensions 108 cm x 84 cm au tarif de 9010.80 euros TTC.
- Second devis proposé par la société GIROD V Ouest, dimensions 96 cm x 48 cm au tarif de 11518.44 euros TTC.
- Troisième devis proposé par ELAN CITE, dimensions 110 cm x 92 cm au tarif de 4918.18 euros TTC.

La proposition d'ELAN CITE a retenu notre attention du fait de son prix réduit grâce à une prise en charge par le syndicat de voirie.

Une demande de subvention dans le cadre des amendes de police sera faite.

Vote : Pour : 12      Contre : 3 (équipe minoritaire)

**Demande de subvention du Conseil Départemental pour les huisseries de l'école.**

Monsieur le Maire rappelle que malgré les travaux récents de rénovation de l'école de Chermignac, il reste encore des points à améliorer.

Notamment la pose de volets roulants afin de diminuer la température intérieure dans le dortoir des petits et de la classe de Mme RABILLE. Ces volets roulants seront à énergie solaire.

Nous en profitons également pour installer des volets roulants dans la garderie du fait d'une chaleur suffocante l'été.

Le coût estimé pour ces travaux s'élève à 14647.06 euros TTC.

Suite à une visite des classes de maternelle, il nous a semblé judicieux de prévoir le remplacement des huisseries dans un souci d'économie d'énergie, avec l'ajout de volets roulants en remplacement des rideaux intérieurs vieillissants.

Le coût estimé pour ces travaux s'élève à 21434,09 euros TTC.

L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 30067,63 euros HT dans le cadre de la revitalisation des centres-bourg.

Vote : Pour : 15

**Demande de subvention du Conseil Départemental pour la restauration de l'ancienne gare « des Guillots ».**

La rénovation de l'abri de l'ancienne gare « des Guillots » est confiée à l'association de réinsertion professionnelle « LE SAS ». Une convention sera passée à cet effet.

Ces travaux sont les suivants :

- changement de plusieurs pierres de taille
- réfection charpente et toiture
- nettoyage des graffitis
- dépose de la dalle existante
- Pose dallage en pierre.

Une subvention va être demandée au Conseil Départemental dans le cadre de la sauvegarde du petit patrimoine.

Vote : Pour : 15

### **Présentation du futur blason de la commune.**

Monsieur Daniel MOULON, Chargé de la communication nous présente une proposition reçue d'un héraldiste amateur, M. BINON domicilié dans l'Allier, de créer gratuitement pour nous un blason en respectant la charte héraldique.

Après plusieurs échanges, il a été retenu 4 éléments identifiant notre commune : la vigne, l'église, la mairie et la croix hosannière.

La mairie ne pouvant être représentée en héraldique, il reste 3 signes forts de notre identité communale. C'est ainsi que 2 blasons ont été créés (voir Annexe).

L'équipe minoritaire demande à ce que la population soit consultée pour le choix du blason. Après un temps de débat, le Maire propose que la décision soit reportée et nous allons soumettre ces modèles à l'avis des Chermignacaises et Chermignacais jusqu'à la fin de l'année. Les blasons seront exposés dans les panneaux d'affichage et dans le hall de la mairie.

La décision définitive sera prise au premier conseil municipal de l'année 2021.

### **Décisions modificatives budgétaires du .C.C.A.S.**

Afin de financer les cadeaux de fin d'année des aînés, il faut débiter la somme de 500 euros de l'article 6561 » Secours d'urgence » pour le créditer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Article 6232 Fêtes et cérémonies | + 500 euros |
| Article 6561 Secours d'urgence   | - 500 euros |

Vote : Pour : 15

### **Questions diverses.**

M. Christian TOURNIER a demandé où en étaient le branchement de l'antenne et l'assainissement des Bouyers.

M. Daniel MOULON indique que le nettoyage extérieur de la maison de Mme THIRIAUD située aux Treuillons va être réalisé.

La séance est levée à 20H10.

**L'ensemble des procès-verbaux des conseils municipaux sont consultable en Mairie**

### Assainissement et eau potable : Les Bouyers.

Tous les habitants ont été prospectés et ont pu exprimer leurs souhaits sur les implantations. Les équipes ont fait de leur mieux pour que personne ne soit bloqué plus d'une demi-journée, avec des possibilités de détour à chaque fois que c'était possible.



Débutés le 5 octobre et prévus pour 12 semaines les travaux ont pris du retard suite à la chaussée constituée de grave ciment (30cms) qui oblige l'entreprise à utiliser une fraise. La STEP (station d'épuration) sera en service pour les habitants entre le 15 et le 20 février 2021.

L'assainissement c'est : 655 ml de collecteurs et 170ml de canalisations - 24 boites de branchement et 15 branchements existants. L'eau c'est 1660ml de canalisations PVC, 37 branchements et 6 raccords.

### La fibre optique s'installe

L'élagage qui incombait à la commune a été réalisé dès le début novembre. Il a fallu faire intervenir une entreprise pour les parties de départementale aux Douteaux et aux Guillots. Les poteaux ont été changés et la Sté Scopélec a pu continuer à installer les câbles en aérien. Comme promis par cette entreprise le câblage a été terminé en ce début janvier, mais des tests et des contrôles doivent être réalisés en février / mars. Par sécurité le début des raccords sur ce nouveau réseau interviendra en mars / avril 2021.



Daniel MOULON  
Adjoint au Maire

Les appels téléphoniques reçus en mairie et provenant de Chermignacais, sont liés pour plus de 50% à des plaintes de riverains. De moins en moins de gens aujourd'hui, acceptent les remarques, les obligations, les contraintes et les devoirs. Beaucoup se retournent cependant vers l'autorité pour faire valoir leurs droits. La frontière entre le « conseil » et l' « ordre » est très étroite.

C'est pour cela que nous voulons rappeler les règles simples de civisme, susceptibles de limiter les conflits et que chacun se devrait de respecter :

- Les feux de plein air (incinération herbes sèches et déchets végétaux) sont interdits par arrêté préfectoral lorsque le risque incendie est de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel. En dehors de ces périodes les feux de plein air doivent être éloigné d'au moins 20 mètres des habitations et des voies ouvertes à la circulation et ne pas incommoder le voisinage. Une demande d'autorisation d'incinération doit être faite en Mairie. Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, industriel et artisanaux est interdit en tout temps.
- Les feux d'artifices sont interdits par arrêté préfectoral lorsque le risque incendie est de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel. Il est fortement recommandé de contacter la Mairie, les pompiers ainsi que vos voisins si vous envisagez de tirer un feu d'artifice.
- Les travaux de bricolages ou de jardinage réalisés par des particuliers sont autorisés par arrêté municipal du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.
- Chacun se doit d'entretenir l'espace compris entre la voie de circulation et sa limite de propriété (que ce soit un trottoir ou une bordure en herbe), ainsi que sa haie ou arbre pouvant créer une gêne au voisinage ou aux piétons.
- Nul n'est autorisé à emprunter un sens interdit, un chemin privé ou stationner sur une place handicapé s'il n'est pas pourvu d'une carte handicapé.
- Les dépôts sauvages de toutes sortes sont proscrits. Le personnel communal est de plus en plus souvent obligé d'intervenir, ce qui a un coût double pour le contribuable : Les employés passent des heures à nettoyer sur des espaces souvent privés. Le dépôt de ces déchets en déchetterie est payant (plus de 1000€ cette année)

Toutes ces règles sont rappelées par chaque nouvelle équipe municipale élue. Nous ne le faisons non point en prévision de sanction mais pour privilégier le civisme et le dialogue.



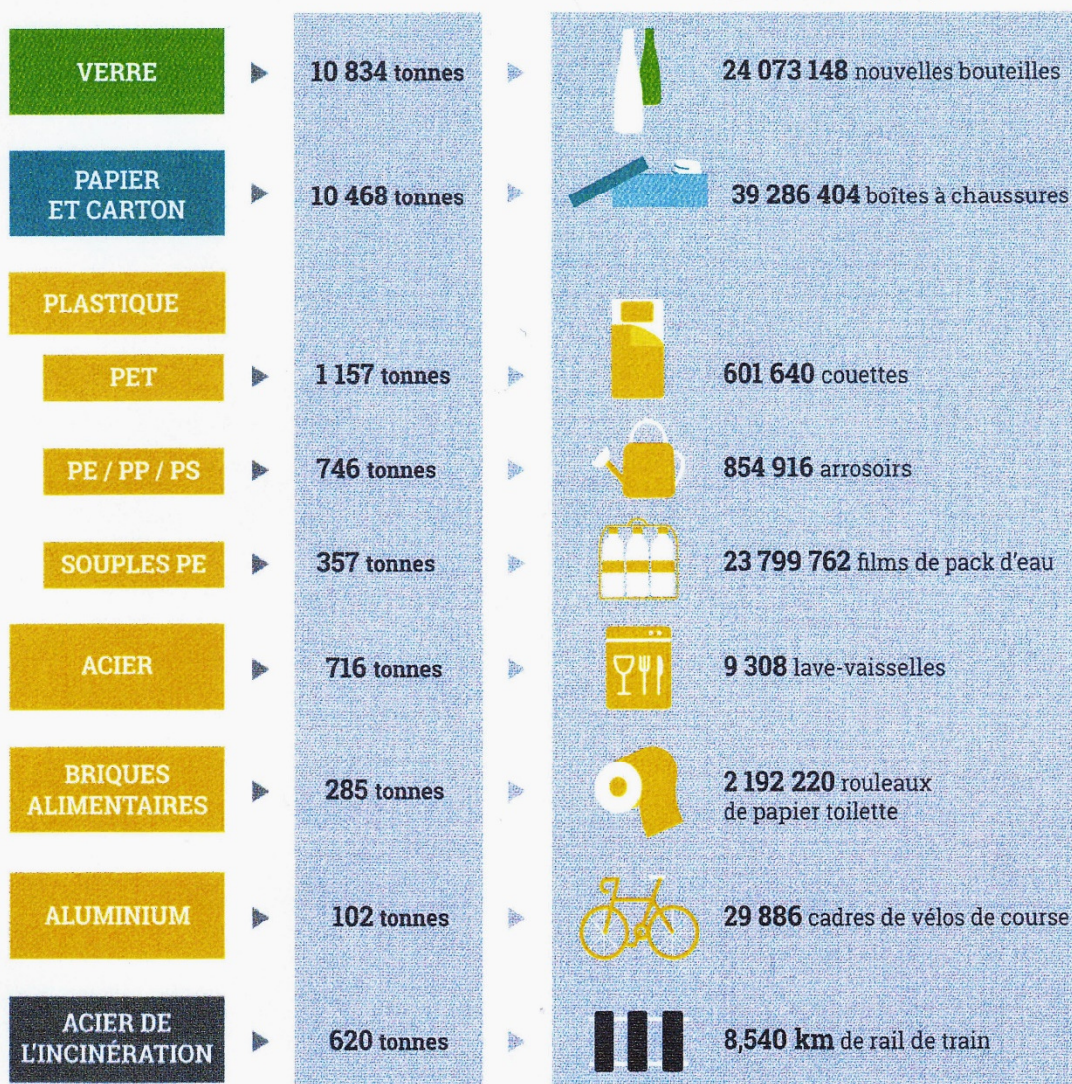
## VALORISATION

### TRAITEMENT

Les matériaux triés sont conditionnés, envoyés vers des usines de recyclage pour être transformés en nouveaux objets de la vie quotidienne.



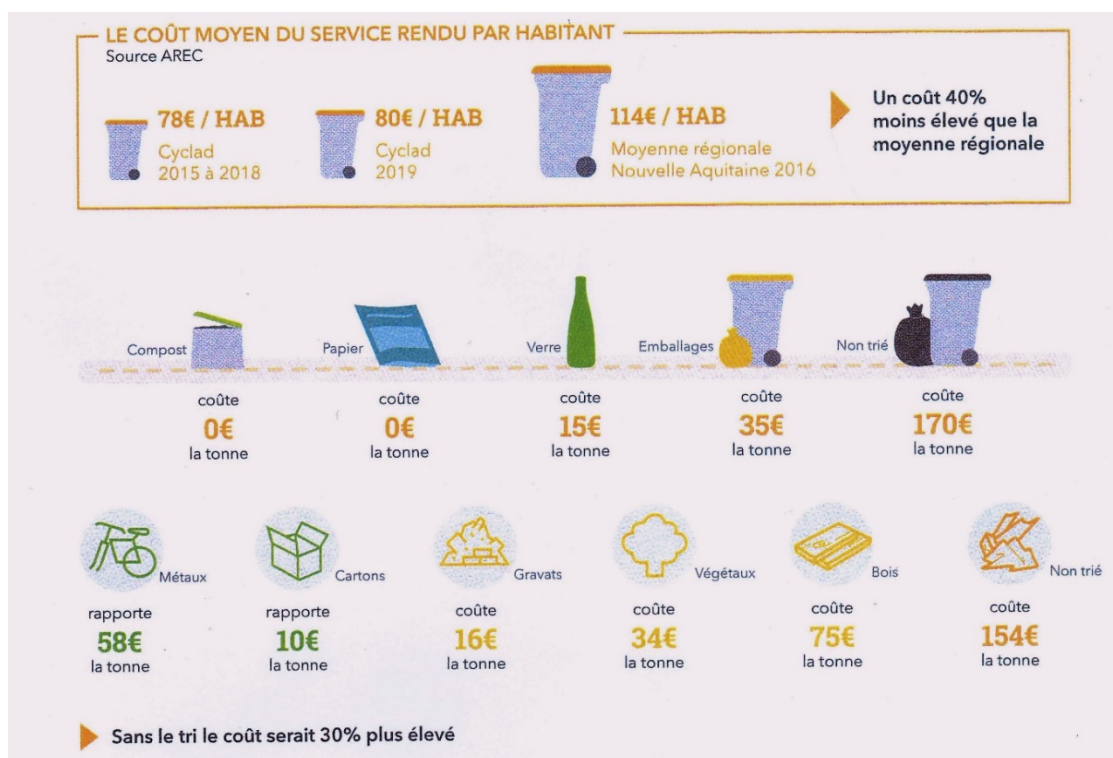
### Valorisation (nombre d'objets fabriqués)



### BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX Source CITEO / e-tonnes

Économie énergétique équivalente à **110 416 116 km** parcourus en voiture  
et **19 659 420 jours** de fonctionnement d'un écran TV LCD.





## Arrêté de catastrophe naturelle... la suite

Maisons sinistrées : Arrêté du 19 novembre 2020

Selon le décret du 19 octobre 2020, concernant l'épisode de « sécheresse réhydratation des sols », survenu en 2018, les personnes les plus modestes dont **la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle**, peuvent demander une aide de l'Etat.

Cette aide ne peut être accordée que s'il s'agit d'une résidence principale, achevée depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017 et assurée.

La maison doit avoir subi « des dommages structurels sur le gros œuvre »

L'aide accordée est plafonnée à 15 000 € pour les « plus modestes » et à 10 000 € pour les personnes « modestes ». Un fond de 10 millions d'euros est destiné à ce plan d'aide dit d'urgence ce qui veut dire que seulement un millier de dossiers peut être honoré sur plusieurs dizaines de milliers (30% des communes touchées n'ont pas été reconnues en état de catastrophe naturelle).

Les dossiers de demande d'aide sont à retirer en Mairie et doivent être transmis en préfecture avant le 28 février 2021.

Un plan plus ambitieux est à l'étude suite aux démarches de nombreuses communes, dont Chermignac, qui ont envoyé un courrier de recours gracieux au ministre de l'Intérieur sur recommandation de l'Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les Propriétés Bâties de la Charente-Maritime.



Comme dans l'ensemble des territoires, en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, la cérémonie s'est déroulée en comité restreint et en l'absence de public.

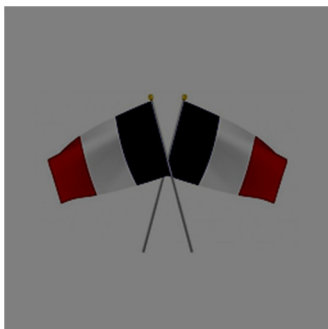
Seuls les anciens combattants de notre commune ainsi que Monsieur le Maire et ses adjoints étaient présents.

Malgré les directives imposées, l'hommage à nos combattants fut solennel et le dépôt de gerbes au monument aux morts suivi de la remise de bouquets sur les tombes de nos combattants témoignent de notre reconnaissance.





## LA TOMBE DU SOLDAT CONNU



On peut être enterré sous un bel édifice tel le soldat inconnu qui symbolise et rend hommage à tous les morts ayant combattu au nom de notre liberté et être un soldat connu enterré sans signe particulier de reconnaissance telle cette tombe au cimetière de Chermignac.



A part cette croix blanche érigée au-dessus d'un monticule de gravillons dont la peinture écaillée trahit les années passées dont le nom est devenu illisible.

Difficile d'admettre qu'ici gît un homme ayant combattu pour vous, pour moi en cette période sombre de la Seconde Guerre Mondiale. Pas de pierre tombale, ni plaque, ni fioriture.

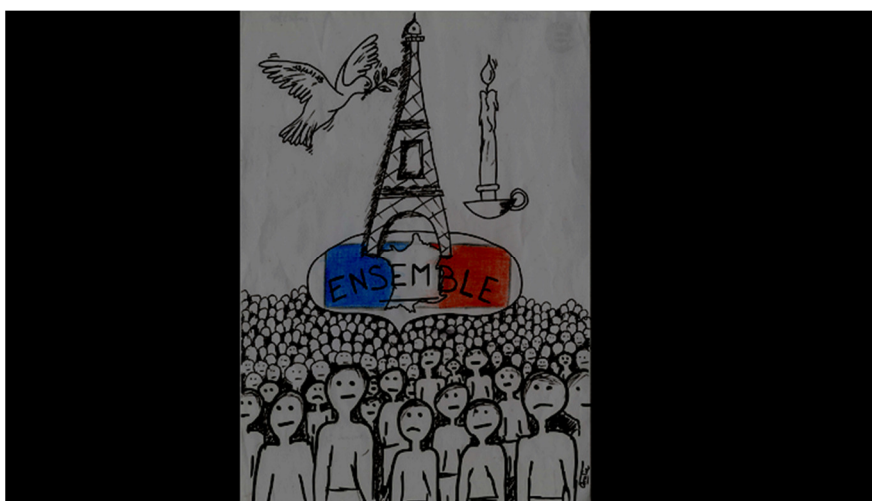
Néanmoins en ce jour de commémoration du 11 novembre, c'était sans compter sur la sollicitude d'un artiste chermignacais qui propose de lui façonner une croix digne de son sacrifice. La commune prendra en charge le coût de cette croix.

Vous me direz le résultat est le même et vous avez quelque part raison. Les hommes sont au moins égaux en un point leur fin...

Mais serions-nous aussi libres sans eux ?

En ces temps agités où les valeurs de la République sont mal menées, gardons en mémoire toutes ces femmes et tous ces hommes qui ont combattu et qui combattent aujourd'hui encore pour défendre nos libertés.

Juste une petite pensée....





Cela fait six mois que le Centre Communal d'Action Sociale est en place.

Un bureau des affaires sociales vous accueille et est à votre écoute dans « l'ancienne mairie ».

En cette période de crise sanitaire mais aussi sociale les dossiers arrivent plus nombreux qu'à l'accoutumé : Des aides alimentaires ont été accordées pour certains de nos concitoyens en difficulté, des dossiers pour obtenir un logement social, une aide-ménagère, une aide pour le jardin et des demandes d'obligations alimentaires ont été constitués. Sans oublier les dossiers de demande d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de renouvellement d'APA.

Lors du deuxième confinement, les personnes de plus de 75 ans et fragiles ont été contactées par les membres du CCAS pour s'assurer que tout allait bien.

Nous avons constaté que nos aînés ne sont pas isolés, ceux-ci restent en contact avec leurs familles, voisins et amies et si nécessaire avec le CCAS.

Les plus de 80 ans se sont vus remettre par les membres du CCAS un cadeau de Noël sous forme de « colis gourmand ».



Le CCAS est souvent appelé à aider les aînés mais aussi parfois les plus jeunes dans leurs démarches administratives.

De nombreuses personnes se sentent perdues avec le « tout numérique ».

53 % des plus de 75 ans n'ont pas accès à Internet depuis leur domicile et 17 % des Français ne savent pas utiliser les outils numériques.

Afin de venir en aide à ces personnes, la création d'un point numérique est en discussion avec le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération.

En attendant, le CCAS et les services administratifs de la Mairie donnent une réponse favorable à ces demandes et nous continuerons à le faire.

Christelle VALLET  
Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Sociales

## SPECTACLE DE NOEL DE L'ECOLE

Commune de Chermignac

Page 18

L'équipe municipale est heureuse d'avoir pu offrir aux enfants de l'école de Chermignac, un spectacle de Noël le jeudi 17 décembre 2020.

La pièce de théâtre « Les malheurs de Sophie » adaptée et interprétée par la Compagnie Révolante a enchanté son public.

Les 3 acteurs : Pauline Pidoux, Emmanuelle Degeorges et Steven Dos Santos ont remporté un vif succès que ce soit à la séance du matin programmée pour les plus « petits » ou auprès des plus grands du primaire l'après-midi.

Beaucoup de questions furent posées à la fin de chaque représentation, montrant ainsi l'intérêt porté par les enfants tant sur l'histoire présentée que sur les petits secrets de la mise en scène.

Merci aux enfants de nous avoir fait partager leurs réactions et joyeuses fêtes à toutes et tous.



Aline MAZEAU  
Adjointe au Maire

## UNE ANNEE PARTICULIERE AU CENTRE DE LOISIRS DE CHERMIGNAC

Malgré ce contexte particulier que nous traversons, les enfants du centre de loisirs ont pu profiter de leurs vacances, aussi bien sur les vacances d'hiver que celles du mois d'août dans notre structure, et sur les vacances de la Toussaint sur le centre de loisirs de Thénac.



## LES VACANCES DE FEVRIER

Le thème portait sur les dessins animés : les enfants ont développé leur imaginaire sur ce thème. Comme nous aimons bien les échanges inter-centres, le dernier vendredi, nous avons clôturé nos vacances par un grand défilé avec le centre de loisirs de Préguiillac. Et pour finir en beauté, nous avons organisé un super carnaval parents/enfants, où nous avons eu la grande surprise d'avoir beaucoup de nouvelles familles qui venaient pour la première fois à ce genre d'animation. La soirée était remplie de bonne humeur et de convivialité, l'équipe avait organisé des jeux pour petits et grands. C'est un moment important pour



nous : échanges avec les familles dans un esprit festif

## APRES LE CONFINEMENT

L'équipe s'est adaptée rapidement pour la mise en place de son protocole pour une « rentrée » au mois de mai très spéciale. Nous avons fait en sorte de rassurer les enfants et de les accompagner au mieux afin de leur faciliter ce retour à l'école dans de « drôles de conditions ».



## LES VACANCES D'AOÛT

Cette année, c'était au tour de Chermimômes d'ouvrir ses portes sur les vacances d'août. Nous avons donc accueilli jusqu'à 45 enfants venant de tout horizon de la CDA et même hors CDA.

Nous avons réussi à ce que les enfants passent de très bonnes vacances dans ce contexte d'urgence sanitaire actuel, et dans le respect des règles du protocole imposé.



Le projet d'animation portait sur la découverte de 4 continents : l'Afrique, l'Amérique du sud, l'Océanie, et l'Asie. Avec les différentes activités que nous avons proposées aux enfants, ils ont pu découvrir des jeux objets traditionnels et musiques du monde mais aussi différents instruments de musique.

Nous avons reçu une intervenante de danse tahitienne. Habituellement, nous aurions proposé de faire un spectacle devant les parents, mais cette année particulière ne nous a pas permis d'organiser une soirée de clôture. Les enfants étaient heureux de découvrir cette danse et nous faire partager ce moment très sympathique.



Nous avons aussi fait de très belles sorties comme Vitrezay, balade en bateaux électriques à Port d'Envaux, petit train de St Trojan, et bien sûr des sorties à la piscine de Gémozac. Nous avons dû annuler la sortie à la Ferme de Magné à cause des conditions météorologiques.

## LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Sur ces vacances-là, c'était l'accueil de loisirs de Thénac qui était ouvert. L'équipe d'animation de Chermignac s'est divisée sur les deux pour accueillir les enfants du bassin sud avec d'autres animatrices de la CDA. Le thème de ces vacances était Les Contes et Légendes d'Automne : la féerie était au rendez-vous, les enfants ont pu réaliser des activités manuelles, participer à des grands jeux sur ce thème, participer à des lectures de contes...



L'équipe d'animation met tout en œuvre pour aider les enfants à continuer de jouer, faire des activités, les faire grandir, dans ce contexte si particulier mais où ils ont une très grande facilité d'adaptation.

Céline HERAULT  
Directrice du Centre de Loisirs



Une nouvelle équipe a donc été élue à Chermignac. Je ne doute pas que cette municipalité et le Samouraï sauront travailler en parfaites harmonie et synergie pour le bénéfice de nos concitoyens. Cependant, qu'il me soit permis, à l'heure de ce passage de témoin, d'exprimer toute ma reconnaissance au maire sortant Jean-Pierre Sagot grâce auquel notre club a pu devenir une référence locale en matière d'arts martiaux et de sports de combat. Prendre le risque de développer ce type d'activité dans une commune d'un millier d'habitants paraissait tout à fait illusoire à l'époque (en 1996). Jean-Pierre Sagot a pris ce risque ; qu'il en soit une nouvelle fois remercié, ainsi que son adjoint d'alors responsable du secteur associatif Robert Chevalier.

A ce jour, le Samouraï peut vous proposer 11 disciplines : karaté, aïkido, jiu jitsu brésilien, full contact, kick boxing, cardio-boxing, pancrace MMA, taï chi chuan, qi gong, mais aussi pilates et badminton. Contre toute attente, la situation sanitaire précaire a peu perturbé la densité de l'effectif, puisqu'au moment de la rédaction de cet article nous comptons quelque 180 adhérents.

Cependant, il va de soi que la pratique des sports de combat et le respect des gestes barrières souffrent d'une certaine incompatibilité ! Nous nous efforçons donc de contourner l'obstacle en orientant nos séances prioritairement vers la remise en forme et le travail technique, et en évitant le plus possible l'affrontement physique direct. Il est clair quand même que cette saison sportive restera très particulière. Exit la compétition pour certaines disciplines. En outre, aurons-nous la satisfaction d'organiser le festival « Sports et santé » que nous voulions présenter en juin dernier sous la responsabilité de Gérard Breleur le président de la section « Spartiate boxing » ? Nous ne pouvons que l'espérer ! En tout cas, je sais gré à tous ceux qui nous ont fait confiance de continuer à fréquenter régulièrement les tatamis du dojo municipal (ainsi que la salle polyvalente de Rétaud pour le badminton).

Souhaitons-nous la meilleure année sportive envisageable.

Claude Victor  
05 46 92 65 69 / 07 66 73 58 18  
claudevictor17@yahoo.fr

Répartition de l'effectif par section :  
Karaté -full contact : 20 adhérents  
Aïkido : 38 adhérents  
Jiu jitsu brésilien : 26 adhérents  
Pancrace MMA : 12 adhérents  
Kick boxing : 30 adhérents  
Taï chi / Qi gong : 10 adhérents  
Badminton : 16 adhérents  
Pilates : 25 adhérents

## Bibliothèque de Chermignac

Rue du 19 mars - [bibliotheque@chermignac.fr](mailto:bibliotheque@chermignac.fr)



### NOS HORAIRES

Mercredi: 15h/18h

Jedi : 15h/17h30

Vendredi :  
15h/17h30

### Vacances

Toussaint / Hiver

Printemps

Vendredi : 14h/16h

Vacances d'été

Jedi : 10h / 12h

Fermé

Vacances de Noël

La bibliothèque est ouverte à tous, Chermignacais ou non, l'adhésion est gratuite

Vous pouvez emprunter pour 1 mois :

1 DVD, 1 CD et 3 LIVRES

*Alors n'attendez plus pour nous rendre visite*

### INFORMATION

*Pendant toute cette période de crise sanitaire, le confinement a imposé la fermeture des secteurs culturels recevant du public. C'est avec grands regrets que la bibliothèque a dû être fermée. Durant la période de déconfinement, masques et gel hydro alcoolique sont imposés ainsi que le nombre de personnes à l'intérieur de la bibliothèque.*

*Prenons soins de nous tous*

### LES BOITES A LIVRES

Les boites sont mises à votre disposition dans les villages : « la Foy, Les Bodins, Les Bouyers et Les Guillots »

Le principe est, que les livres voyagent.

### « DRIVE » A LA BIBLIOTHEQUE

Comme beaucoup de commerces et services, nous avons dû nous adapter afin de continuer à vous satisfaire en lecture. Pour pouvoir en bénéficier : en consultant les listes d'ouvrage en fichiers PDF,

Site : [chermignac.fr](http://chermignac.fr)

Mail : [bibliotheque@chermignac.fr](mailto:bibliotheque@chermignac.fr)

Vos documents sont préparés et mis à disposition sur rdv.

### Bénévoles

Nous recrutons... vous êtes disponibles mercredi ou vendredi après-midi, envie de partager, alors venez rejoindre l'équipe de bénévoles.

**Le SCoT est un projet de planification stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire intercommunal, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**

Ces documents établis sur un long terme (environ 20 ans) ont été mis en place pour appliquer la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu ont été revus par ordonnance du 17 juin 2020, afin d'être adapté aux enjeux contemporains.

Il permet l'organisation de l'espace et de l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, l'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Il est conçu pour anticiper les conséquences du dérèglement climatique et les transitions écologiques, énergétiques, démographiques, numériques...qui en résultent.

**Quatre volets précisent les orientations et objectifs qui devront être déclinés dans les documents et projets intercommunaux et locaux d'urbanisme**

- La trame agri éco-paysagère pour soutenir une politique patrimoniale et un art de vivre,
- Une organisation multipolaire des activités humaines pour mieux vivre ensemble,
- Des orientations économiques et résidentielles cohérentes pour mieux vivre et travailler,
- Une gestion environnementale tournée vers l'avenir.

Le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane porte le SCOT sur son périmètre d'action qui est celle de 3 EPCI : la communauté de communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge , la communauté de communes du canton de Gémozac et Saintonge viticole , la CdA de Saintes. Cela représente 70 communes et 91.500 habitants dont 66% issus de la C.D.A.

La prochaine révision du SCoT se fera en 2023.

Aujourd'hui, sur notre territoire, seuls 50 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont recensés dont seulement 22 compatibles avec le SCoT La CDA de Saintes comprend 29 PLU, dont 13 sont compatibles.

Les zones rurales ont urbanisé 28 hectares de plus par rapport aux préconisations du SCoT Au niveau du Pays, le différentiel est de - 22 hectares.

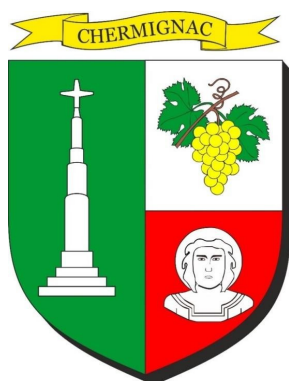
Florence CAILLAUD  
Adjointe au Maire



La nouvelle équipe municipale a souhaité créer un blason communal, qui soit fidèle à l'identité de notre village, qui mette en avant les édifices ou éléments identifiant au mieux notre attachement à nos racines.

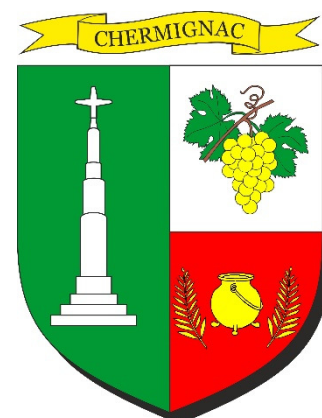
Ce qui représente le mieux notre village c'est notre ruralité et donc l'agriculture dominante, à savoir la vigne. Notre église Saint Quentin classée et accompagnée de son exceptionnelle croix hosannière.

**Seuls des signes Héraldiques peuvent constituer un blason. Il n'est donc pas possible de faire figurer des bâtiments, des lieux publics ou des personnages existants.**



Après consultation des Chermignacais, le blason n°2 a été plébiscité. Nous retrouvons donc la grappe de raisin blanc, la croix hosannière et l'image de Saint Quentin

*Prenant en considération les suggestions qui nous ont été faites, le créateur du blason après des recherches poussées nous propose une autre possibilité tenant compte de l'origine Romaine de Chermignac (les branches de laurier) et l'activité au moyen âge de chaudronnerie. Un choix doit être fait désormais sur ces deux propositions. Cette deuxième consultation est soumise aux habitants qui peuvent exprimer leurs avis par mail, téléphone ou dans l'urne présente en Mairie.*



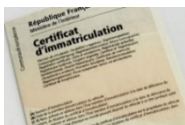
## INFORMATIONS - COMMUNICATION



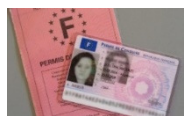
Afin d'améliorer la communication pour tous, nous allons mettre en place en début d'année un « Journal Numérique » d'information immédiate. Tous les habitants pourront être informés des événements sociaux et culturels au jour le jour. Le lieu exact de l'implantation fera l'objet d'une étude et chacun peut apporter son avis en envoyant un mail à la mairie.

Daniel MOULON  
Adjoint au Maire

## CERTIFICAT D'IMMATRICULATION, PERMIS DE CONDUIRE, ACTE D'ETAT CIVIL OU FAIRE VOTRE DEMANDE ?



La formalité pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation (carte grise) et d'un permis de conduire (perte, vol, détérioration) s'effectue de manière totalement numérisée. Pour cela, il existe deux options :



- En passant par le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

- Ou directement chez un professionnel de l'automobile agréé par la préfecture (*uniquement pour les certificats d'immatriculation*).

Pour les personnes n'ayant pas d'accès à internet ou rencontrant des difficultés, un point numérique équipé de matériel informatique (ordinateur relié à internet, scanner, imprimante) est ouvert à la sous-préfecture de Saintes.

Les demandes de copies d'actes d'état civil sont à effectuer auprès de :

- la mairie du lieu de naissance pour les actes de naissance
- la mairie du lieu de mariage pour les actes de mariage
- la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt pour les actes de décès



Vous pouvez faire votre demande auprès des sites internet des mairies concernés par votre acte ou bien passer par le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Attention, il existe des sites internet qui se font passer pour des sites officiels afin de vous faire payer votre demande de carte grise, de permis de conduire et de copie d'acte d'état civil. En effet, ces demandes sont totalement gratuites. Vous devrez toutefois payer la carte grise et le permis de conduire.

### RAPPEL AUX JEUNES DE 16 ANS : PENSEZ AU RECENSEMENT !

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire.

Vous devez effectuer cette démarche à la mairie de votre domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale, du livret de famille et d'un justificatif de domicile, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « recensement, JDC et service national »

L'attestation de recensement, délivré par la mairie, est obligatoire pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté.



Après avoir effectué votre JDC, l'année suivant le recensement, soit vers 17 ans ½, vous recevrez un certificat de participation qui est **obligatoire pour toutes inscriptions à examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'Etat**, par exemple le permis de conduire.

Cette démarche citoyenne permet aussi l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

### Un fonds de soutien social exceptionnel

Suite à l'ampleur de la crise sanitaire due au Covid-19, nous souhaitons rendre hommage et saluer le dévouement et l'engagement de nos soignants, des personnels de la santé, du secteur médico-social et bien sûr, les agents du secteur social du Département.

Dans le cadre de sa mission de chef de file des solidarités, le Département favorise l'accompagnement et la protection des personnes âgées et en situation de handicap. Cette situation a fragilisé financièrement plusieurs structures et notamment les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile qui **assurent des prestations essentielles de services ménagers ou d'aide à la personne**. Le Département, maillon incontournable dans cette crise a voté un fonds de soutien de 5 millions € destiné aux établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées ainsi qu'à ceux de l'aide sociale à l'enfance. Ce fonds exceptionnel (hors primes versées aux personnels) permet d'aider les structures à faire face aux charges supplémentaires dues à la crise ainsi qu'aux déséquilibres liés aux déficits d'activité. Ces mesures illustrent notre volonté d'agir en faveur des plus fragiles.

### Un Plan Santé de 5 millions €

Mobilisé contre les déserts médicaux, le Département a présenté et voté le « Plan exceptionnel Santé » afin d'inciter les jeunes médecins à s'installer dans les territoires identifiés déficitaires en Charente-Maritime. Ce plan ambitieux comprend notamment l'attribution de bourses aux étudiants en médecine, contre une installation en secteur fragile, un co-financement lié à la création de Maisons de santé pluridisciplinaires, un financement pour l'installation de jeunes médecins... Objectif : assurer à chaque habitant une réponse concrète en matière de santé.

### Bonne et heureuse Année 2021

A l'occasion de cette nouvelle année, nous vous adressons nos vœux les meilleurs. Que 2021 puisse vous apporter une vie redevenue normale pour tous, la santé pour chacune et chacun d'entre vous, le bien-être partagé et la réussite dans vos projets.

Très fidèlement

Les Conseillers départementaux du canton de Thénac  
Sylvie MERCIER et Alexandre GRENOT

Des masques en tissu lavable et réutilisables offerts par le département sont à votre disposition en libre-service dans le hall de la Mairie.

N'hésitez pas à venir en chercher !

Entre vous les 1 290 habitants de Chermignac et nous les élus, quoi de plus démocratique et de plus transparent que la communication que nous avons mise en place.

Seulement six mois et deux publications (le Chermign'actu), dix-neuf mailing d'informations envoyés, plus ce bulletin distribué en cette fin janvier 2021, avec une page de communication libre pour la minorité et par égalité, une pour notre majorité. Et prochainement un journal numérique pour des infos direct pour tous sans exception (coût 4 900 €, celui de quatre bulletins).

Nous nous sommes mis au travail dès le lendemain de notre élection pour 100 % des Chermignacais. Nous n'avons pas repris le nom de notre liste qui s'est présentée à vos suffrages car nous ne sommes plus en campagne mais bien au travail pour répondre aux besoins de nos concitoyens.

- A commencer par les personnes fragiles ou en difficultés : de nombreux dossiers créés et plusieurs démarches auprès de personnes nécessiteuses.
- Mise en route des travaux d'assainissements et renouvellement des canalisations d'eau potable aux Bouyers.
- Réétude de la réfection de la rue des Barrets, pour en réduire le coût et être plus en phase avec les besoins des riverains.
- Lancement d'une nouvelle tranche de diffusion de la fibre optique
- Achat de matériel pour une meilleure efficacité de nos agents qualifiés des services techniques.
- Etude avec EAU 17 d'une nouvelle « usine de traitement des eaux usées » pour remplacer celle existante, dépassée et fissurée qui ne pourra plus être maintenue en service prochainement (aucun coût pour la commune)
- Rencontre avec les communes de Thénac, Préguiillac, Les Gonds et Tesson pour envisager une mutualisation dans les achats courants, certains marchés et locations de matériels et également de prêts de matériels festifs.
- Décoration de Noël par le personnel communal aidé des conseillers municipaux
- Et toutes les réunions auprès de la Communauté d'Agglomération et du Pays de Saintonge Romane concernant les déchets, le numérique, l'urbanisme ou des différents syndicats : Voirie, électricité, eau et environnement.

Nous ne manquerons pas de solliciter nos concitoyens aux grands projets du mandat. Des groupes de travail vont être créés pour étudier la faisabilité de projets tels que la salle des fêtes ou le parcours de santé. Lorsque ces projets seront suffisamment dégrossis et évalués, ils seront présentés et expliqués à tous les Chermignacais

Nous souhaitons à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les 12 conseillers municipaux de la majorité

|  |
|--|
| <b>LISTE - AVEC VOUS POUR CHERMIGNAC</b> |
|--|

Nous vous présentons ainsi qu'à vos familles tous nos vœux de santé, de bonheur, en souhaitant que 2021 permette à chacun de retrouver les siens et de reprendre une vie quotidienne sereine.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les chermignacais qui nous ont accordé leur confiance en votant pour la liste « Avec vous, pour Chermignac ».

Au nom des habitants de notre commune, nous serons attentifs aux décisions de la municipalité actuelle. Pour cela, il nous faut être associés aux actes de la majorité ; ce qui ne semble pas être la volonté du nouveau maire.

**ENTRE EUX ...** (*Comme le dit si bien l'info municipale intitulée « entre nous »*)

Voici deux courriers adressés au maire pour lesquels nous n'avons reçu aucune réponse, et pourtant c'est le même qui écrivait pendant sa campagne :

« Vivre ensemble en acceptant nos différences, c'est notre engagement ... »

Premier courrier : **cérémonie du 11 novembre** « *Monsieur le maire, je prends note que vous avez interprété « en public très restreint » comme ne permettant pas la venue des 15 conseillers municipaux lors d'une cérémonie qui se déroule en extérieur. L'emplacement permet tout à fait de respecter la distanciation physique et même de la matérialiser. Par ce choix, vous ne permettait pas la présence de la minorité siégeant au conseil municipal d'être présente* »

Deuxième courrier : « *Suite au conseil municipal du 16 novembre 2020, les représentants de la minorité réitèrent leur demande de participer aux « groupes de travail » sur les finances et la communication, comme cela était le cas lors de la précédente municipalité. Représentant 40% de nos concitoyens, il est démocratiquement logique que nous soyons associés au choix des dépenses que vous allez engager et à la réflexion sur le bulletin municipal, lien avec les chermignacais* ».

A ce jour, nous attendons toujours une réponse ....

**Et encore ENTRE EUX ...**

Voici un autre exemple d'une municipalité qui agit sans ouverture :

En ce temps de pandémie Covid-19, le maire nous a présenté, lors du conseil municipal du 16 novembre 2020, un nouveau blason pour la commune. Cette proposition nous a étonnés. Nous espérions d'autres priorités de sa part, en ces temps difficiles. Quoi qu'il en soit, considérant que cet emblème représente notre communauté villageoise, nous avons obtenu qu'il fasse l'objet d'une large concertation populaire.

Le maire a réduit cette consultation à un simple choix entre deux colorations d'un même modèle. De plus, l'information diffusée uniquement par mail et sur les panneaux d'affichage exclut grand nombre d'habitants.

Nous demandons une consultation **de tous les chermignacais** ; la date-butoir imposée du 31 décembre 2020, annoncée par le maire, est totalement arbitraire et déphasée par rapport aux préoccupations de chacun, en cette fin d'année.

Ce sujet n'est en rien urgent et doit être traité sereinement, en prenant le temps d'une véritable consultation. Ainsi, d'autres éléments comme le nom Carminius pourraient être pris en compte.

Au cours de l'année à venir, nous ne manquerons pas de vous tenir informés du bilan de la première année de la municipalité actuelle ; n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et propositions.

Chantal Ripoché, Christian Tournier, Sandrine Pereira

# FORMULAIRE D'ALERTE ET D'INFORMATION

Page 29

Commune de Chermignac

**Vous souhaitez être tenu informé en temps réel de l'actualité, être alerté en cas de risques majeurs : Alerte météo, coupure réseau, travaux sur la voirie, évènements et manifestations, etc ? Retournez nous ce formulaire en Mairie**

## FORMULAIRE D'ADHESION AU SERVICE D'ALERTE ET D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CHERMIGNAC

Service GRATUIT d'alerte et d'information par envoi de message SMS sur téléphone mobile ou de courriel à destination des administrés de la commune de Chermignac

A compléter si vous souhaitez bénéficier de ce nouveau **service gratuit**  
(Ce formulaire sera en ligne sur le site internet de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> juin 2016)

A ce service est ajouté en complément l'envoi d'un courriel mensuel,  
vous informant des temps forts sur la commune

NOM : ..... Prénom.....

Adresse : .....

Tel Mobile : ..... Tel fixe : .....

Adresse de Courriel : .....

Je souhaite être alerté(e), informé(e), par message SMS sur mon téléphone mobile ou par Courriel, pour les alertes / informations sélectionnées ci-dessous (cochez les cases de votre choix)

|   | Par<br>SMS               | Par<br>Courriel          |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Alerte météorologique .....                               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Plan d'urgence (canicule, plan sanitaire,...).....        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Information administrative à caractère d'urgence.....     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Travaux en cours dans mon village.....                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Annonces d'événements festifs, culturels et sportifs..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

En cas de changement de numéro de téléphone portable ou d'adresse de Courriel, je m'engage à communiquer mes nouvelles coordonnées téléphoniques afin de continuer à bénéficier de ce service.

Je prends note que je peux me désabonner à tout moment, par simple lettre envoyée à la mairie.

Fait à ....., le .....

Signature

Formulaire à déposer à la Mairie

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi de messages d'alerte ou d'information par SMS ou courriels. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil de la Mairie pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Récépissé de déclaration du traitement informatique auprès de la CNIL, en date du 10 mai 2016, numéro de déclaration : 1956535 v 0

Réservé à la Mairie :

Saisie effectuée le : .....

**Ils sont arrivés...**

FAURE Capucine, Garance, Zoé le 14 avril

JUIF Kelia, Nadine, Krystal le 31 mai

CARROT Louis, Sacha, William, Karl le 21 juin

GALLARDO Lily-Rose le 15 juillet

MANDIN Lola, Martine, Brigitte le 16 août

GAUTHIER Charlie, Pierre, Louis le 25 août

MOREIRA Zylia, Sylviane, Maria le 3 novembre

COMBETTE BERTHONNEAU Emy, Rose le 15 novembre

PLEUVERAUX Lila, Séréna, Valéria, Annick le 17 novembre

TERCINIER Rémi, Guillaume, Marie le 22 novembre

***Toutes nos félicitations aux parents !***

**Ils se sont unis...**

DUPUY Annie, Michelle & BÉCU Yves, Roger, Aimé, le 9 mars 2020

GALLARDO Laurent & BILLOT Séverine, Christiane, le 20 juin 2020

WISSELMAN Baudouin, Marie, Domitille, Fabien & BOURGUIGNON Audrey, le 9 juillet

BRELEUR Gérald, Jean-Marc & SAJAN Virginie, Jeanne-Marie, Sophie, le 12 septembre

ROBION Pascal, Noël & ROSENBERGER Marie-Laure, Madeleine, Béatrice, le 12 septembre

***Toutes nos félicitations aux familles !***

**Ils nous ont quittés...**

RAFIN épouse SEGRETIN Danielle, Marie-Claude, Thérèse le 13 janvier 2020

DEMELLE Raymond, Paul le 20 janvier 2020

BABIN André, Léonce, Denis le 14 février 2020

VERDON Nadège, Yolande le 25 février 2020

AMBOLLET Josiane, Simone le 7 mai 2020

BOINARD Rémi le 24 août 2020

ROUAULT Isia, Lili le 1<sup>er</sup> septembre 2020

GUIGON Alain, Gilbert le 11 septembre 2020

JAUNAS Marc, Guy le 9 octobre 2020

CHEVAL Robert, Georges, Armand le 3 novembre 2020

BARGET Daniel, Georges le 25 novembre 2020

***Nos plus sincères condoléances aux familles***





Le sapin de Noël devant le centre commercial